

## **Avis Mars 2011**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Caroline Fortin, directrice adjointe de la susdite municipalité

ADOPTION DU RÈGLEMENT FINAL N°140-2010 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME N°125-2007 ET LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N°126-2007 ET VISANT À :

PERMETTRE L'EXPLOITATION DE CARRIÈRES ET DE SABLIERES DANS LA ZONE AGRICOLE.

PRÉCISER LA GESTION DES CONSTRUCTIONS RÉSIDENTIELLES EN ZONE AGRICOLE.

ABOLIR LES AIRES DES RÉSERVES DU SECTEUR DU CARRÉ LAROCHE POUR EN FAIRE DES ZONES D'AMÉNAGEMENT PRIORITAIRE.

Il est proposé par Daniel Turcotte et résolu à l'unanimité par les conseillers que le Règlement final

n°140-2010 soit adopté.

Donné à Val-Alain, ce 17 mars 2011.

Caroline Fortin, directrice adjointe

### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, directrice adjointe, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 mars 2011 à l'endroit ordinaire d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 mars 2011

Signé : \_\_\_\_\_

Caroline Fortin, directrice adjointe